



AMÉNAGEMENT & VOIRIE

Participez à la phase "Projet d'aménagement et de développement durables" du PLUi

Après une première phase qui visait à établir un diagnostic du territoire, présenté au cours d'une réunion publique le 16 décembre 2024, l'élaboration du "Plan local urbanisme intercommunal" (PLUi) entre dans sa phase de "Projet d'aménagement et de développement durables"(PADD).

Publié le 14 Mars 2025

Limoges Métropole, compétente en matière de "Plan local d'urbanisme", poursuit l'élaboration de son "Plan local d'urbanisme intercommunal" (PLUi) qui déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols sur le territoire communautaire. Dans le cadre de son élaboration, la concertation publique se poursuit.

Entrée dans la phase de PADD

Cette phase de "Projet d'aménagement et de développement durables" (PADD), qui suit la phase de diagnostic, entend définir les grandes intentions et ambitions pour l'évolution du territoire à horizon 2040. **Dans ce cadre, Limoges Métropole invite les usagers qui le souhaitent à communiquer leurs suggestions sur les thèmes suivants :**

- > **l'attractivité du territoire** au regard des activités économiques et de l'emploi, de l'agriculture, du patrimoine et du tourisme et des loisirs,
- > **l'adaptation** (notamment au changement climatique), en fonction de l'environnement naturel, des paysages, des réseaux et de la ressource en eau, des énergies renouvelables et des risques et nuisances,
- > **la proximité** à travers le logement, les équipements et services, le commerce et les mobilités.

La concertation se poursuit jusqu'au 17 juin 2025

Vous êtes un usager du territoire ? Nous vous invitons à apporter vos contributions du 17 mars au 17 juin afin d'enrichir le travail des élus pour la construction du document partagé !

Un module de participation en ligne

Participez à l'élaboration du PADD en répondant au questionnaire sur les intentions du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Des registres papiers à disposition des usagers

Limoges Métropole met en place un ensemble d'outils permettant à tous les citoyens de s'informer et de s'exprimer sur l'élaboration du PLUi . Ainsi, des registres sont à la disposition des usagers :

- > **au siège de Limoges Métropole** au 19 rue Bernard Palissy à Limoges,
- > **et dans toutes les mairies des communes membres.**

